

En Occitanie, un agent public sur quatre sera à la retraite d'ici dix ans

Insee Analyses Occitanie • n° 151 • Septembre 2024



Plus d'un salarié sur cinq travaille dans la fonction publique en Occitanie

Fin 2021, les trois versants de la fonction publique (État, territorial et hospitalier) emploient 481 900 agents, hors personnels militaires ► **champ** en Occitanie. Ainsi, la fonction publique emploie 22,6 % des salariés de la région et regroupe 19,4 % de l'emploi total.

La fonction publique territoriale (FPT), qui regroupe l'ensemble des collectivités territoriales (communes et communautés de communes, départements, région) et leurs établissements publics, est la plus importante avec 41 % des agents publics de la région. Vient ensuite la fonction publique d'État (FPE), qui comprend les administrations centrales et les services déconcentrés des ministères (enseignement, préfectures, finances publiques...) ainsi que les établissements publics administratifs (France Travail par exemple), avec 39 % des agents publics de la région.

Enfin, la fonction publique hospitalière (FPH) (hôpitaux, établissements médico-sociaux) concentre 20 % des agents publics d'Occitanie.

La région compte 80 agents publics pour mille habitants, une proportion proche de la moyenne nationale.

Le taux d'administration ► **définitions** est plus élevé en Haute-Garonne et dans l'Hérault, respectivement 89,8 % et 85,3 % ► **figure 1**. En effet, ces deux départements abritent les principales administrations régionales

Fin 2021, les fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière emploient 481 900 agents en Occitanie. L'emploi public a augmenté de 9 % au cours des dix dernières années dans la région, une évolution comparable à celle de la population.

En 2021, près d'un agent public sur quatre est âgé de 55 ans ou plus, une proportion nettement plus élevée que dans le privé. Les départs à la retraite seront donc nombreux au cours des prochaines années, générant des besoins de recrutement importants avec de forts enjeux de transmission des savoirs et de pérennisation des compétences, dans un contexte où le recours aux contractuels augmente.

ou départementales, les principaux établissements hospitaliers et les principales universités qui sont implantés dans les agglomérations de Toulouse et de Montpellier. En particulier, dans la FPE le taux d'administration est élevé en raison de la localisation de nombreux services déconcentrés des ministères.

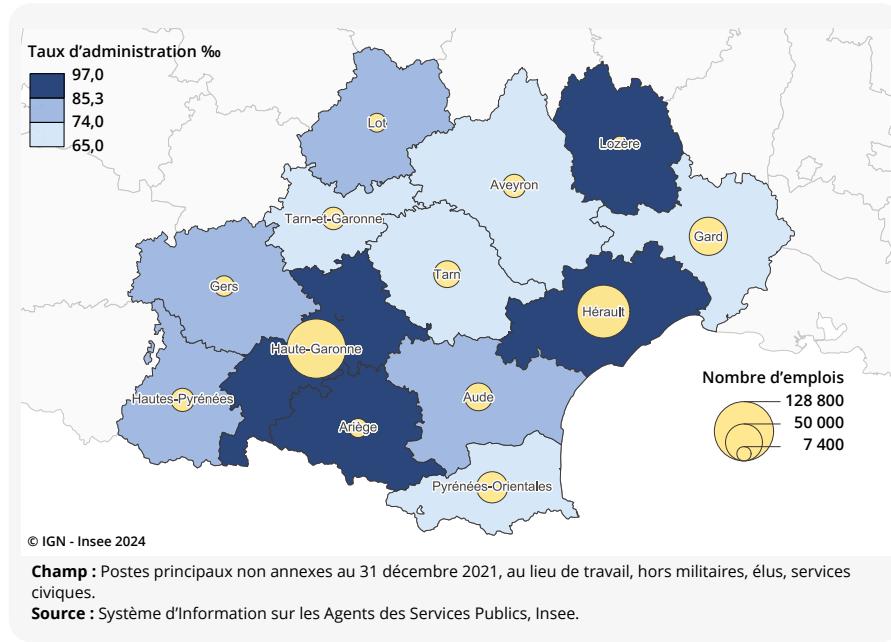
Les taux d'administration sont également forts en Lozère et en Ariège, en particulier dans la FPH, en raison d'un nombre d'habitants moins important. En Lozère, la présence de nombreuses structures pour

personnes handicapées ou âgées, fruit d'une longue tradition d'accueil, explique en partie ce taux d'administration élevé.

L'emploi public augmente au même rythme que la population

La population augmente rapidement en Occitanie. Les effectifs de la fonction publique suivent cette croissance : ils augmentent de 9 % entre fin 2011 et fin 2021 quand la population progresse de

► 1. Taux d'administration et nombre d'emplois dans la fonction publique en 2021 par département en Occitanie



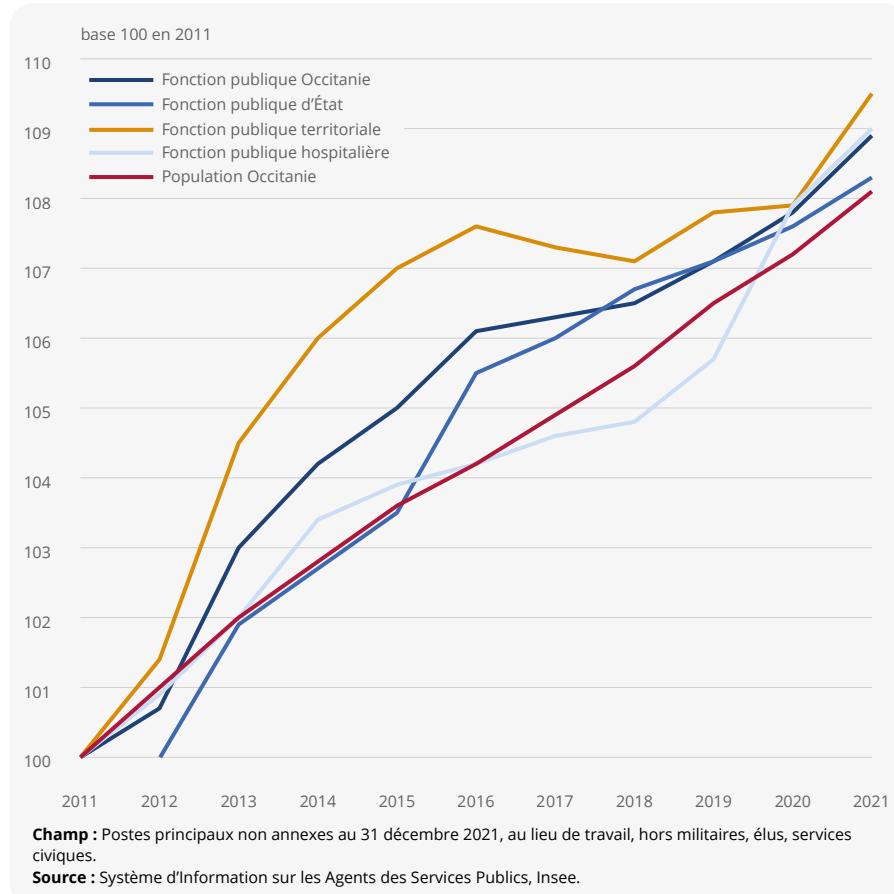
8 % sur la même période ► **figure 2**. À titre de comparaison, l'emploi privé est encore plus dynamique sur la période et augmente de 14 % entre 2011 et 2021. Les effectifs évoluent différemment selon les versants de la fonction publique. Ils croissent fortement dans la fonction publique territoriale à compter de 2013, suite notamment à la création des emplois d'avenir fin 2012. Ces emplois étaient des contrats d'aide à l'insertion, destinés aux jeunes particulièrement éloignés du marché du travail. L'emploi dans la FPT marque ensuite le pas entre 2017 et 2020 avec l'arrêt progressif de ce type de contrats. Dans la fonction publique d'État, les bénéficiaires de contrats aidés augmentent également en 2013, suite à la mise en place notamment des emplois d'avenir professeur, qui offraient la possibilité d'entrer progressivement dans le métier principalement dans les établissements du second degré. Certains contrats ont fait l'objet de mobilités entre les différents versants : embauchés en contrats aidés dans la FPT, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont ainsi devenus contractuels de la FPE en 2016. Les effectifs rebondissent dans la fonction publique hospitalière en 2020 pour faire face à la crise sanitaire. Des recrutements ont eu lieu en particulier dans les hôpitaux et concernent principalement le personnel soignant.

L'Occitanie est la région de France métropolitaine où la population augmente le plus vite après la Corse, gagnant 40 000 habitants par an sur la période récente (2015-2021). C'est également la seule région de l'hexagone dont la population continuerait à progresser au cours des cinquante prochaines années si les dernières tendances démographiques observées se poursuivaient. La Haute-Garonne et l'Hérault pourraient concentrer 85 % de la hausse de la population de l'Occitanie sur la période. En tenant compte de ces évolutions, les besoins de recrutements dans la fonction publique devraient se renforcer. Le besoin devrait être particulièrement important dans la FPH, car la croissance démographique s'accompagne d'une forte augmentation du nombre de seniors.

Les catégories A prédominent dans la fonction publique d'État, les catégories C dans la fonction publique territoriale

Fin 2021, 70 % des agents publics d'Occitanie sont fonctionnaires, 23 % sont contractuels, et 7 % relèvent d'un autre statut (enseignants d'établissements privés sous contrat, salariés en contrats aidés...). Ces proportions sont comparables au

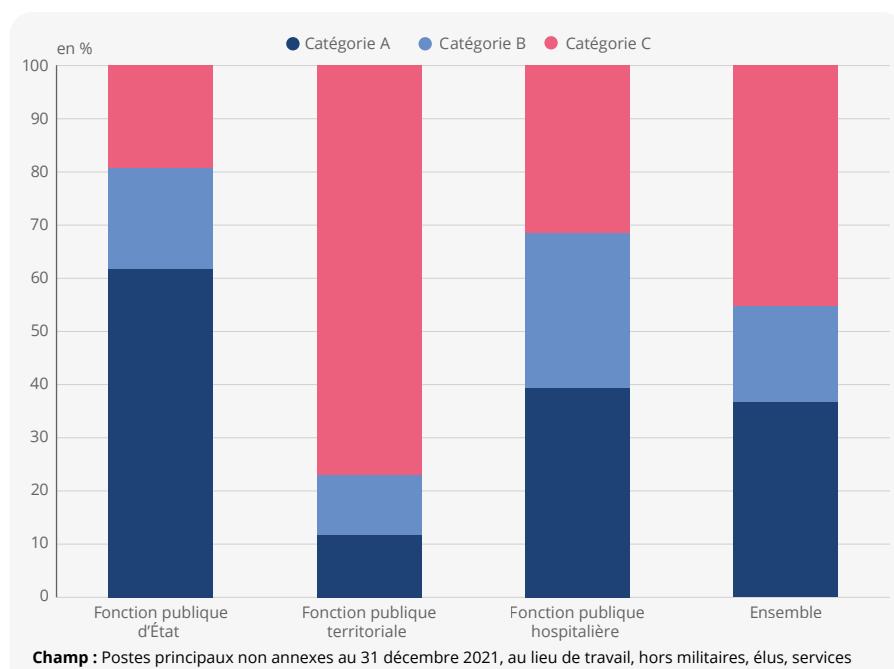
► 2. Évolution des effectifs de la fonction publique par versant et de la population d'Occitanie entre 2011 et 2021



niveau national. Dans la région, la part des contractuels augmente de six points en dix ans tandis que celle des titulaires baisse de quatre points.

La fonction publique d'État comprend 62 % d'agents de catégorie A ► **figure 3**, du fait du nombre de professeurs qui représentent près de 80 000 emplois

► 3. Répartition des agents par fonction publique et catégorie en 2021 en Occitanie



dans la région. A contrario, la fonction publique territoriale emploie surtout des fonctionnaires de catégorie C, majoritairement des ouvriers de travaux publics et des secrétaires de mairie. Les cadres A, peu présents, sont principalement employés dans les collectivités locales les plus importantes de la région (conseil régional, conseils départementaux, métropoles et principales communautés d'agglomération). Les trois catégories, A, B et C, s'équilibrent dans la fonction publique hospitalière. Quel que soit le versant, les effectifs sont fortement féminisés : 65 % des agents publics sont des femmes, dans la région comme au niveau national.

Les agents publics sont plus âgés dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique d'État

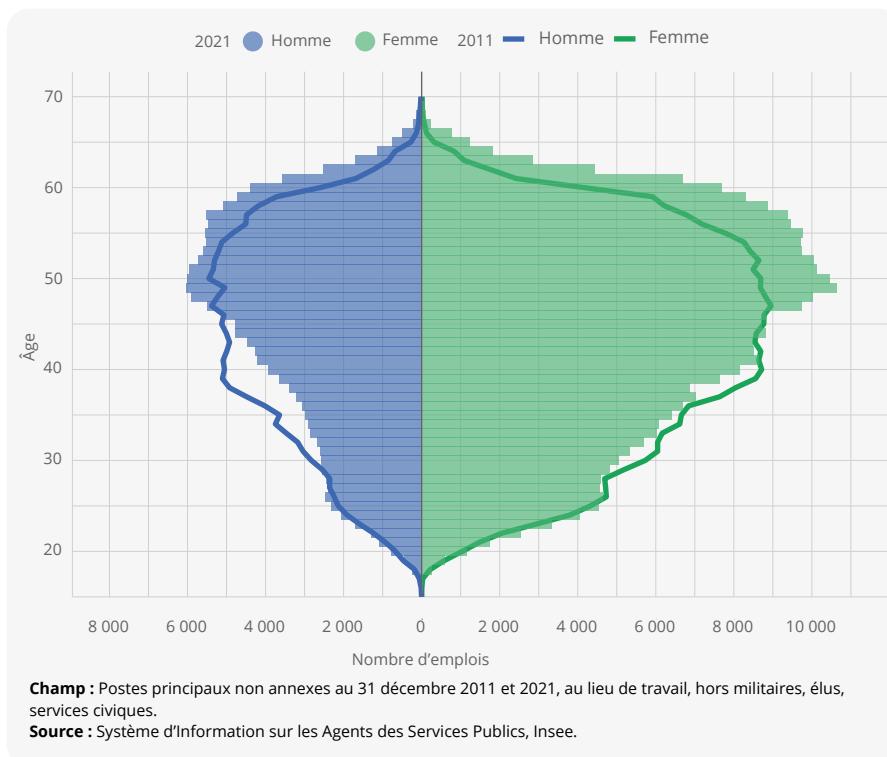
Dans la région, en 2021, 24 % des agents de la fonction publique sont âgés de 55 ans ou plus, soit 113 700 agents

► **figure 4.** C'est plus que dans le secteur privé où les salariés de 55 ans ou plus (seniors) représentent 16 % de l'emploi en 2021. Cette forte proportion d'agents publics en fin de carrière augmente. Ils étaient seulement 17 % en 2011. Cela induit de forts besoins en renouvellement d'effectifs dans les dix prochaines années, accompagnés d'enjeux de transmission des compétences ou d'organisation des services. L'Occitanie fait partie des régions où la proportion de seniors dans la fonction publique est la plus élevée, après la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans la fonction publique territoriale, 27 % des agents ont 55 ans ou plus (soit 52 300 agents). C'est plus que dans la fonction publique d'État (23 %, soit 42 700 agents) ou dans la fonction publique hospitalière (19 %, soit 18 700 agents).

Dans la fonction publique territoriale, les seniors sont nombreux parmi les assistantes maternelles et familiales et les agents de service des établissements d'enseignement. Ces professions, en particulier celle d'assistante maternelle, sont souvent exercées en deuxième partie de carrière suite à une reconversion professionnelle ou une reprise d'activité.

Au sein de la fonction publique d'État, la proportion de seniors est forte dans les ministères de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (35 % de 55 ans ou plus) et de la Transition écologique (30 %). C'est le cas en particulier pour les contrôleurs des Impôts, du Trésor, des Douanes et dans les métiers administratifs de catégories B et C (secrétaires, agents d'accueil et d'orientation, enquêteurs...).

► 4. Pyramide des âges de la fonction publique en 2011 et 2021 en Occitanie



Dans la fonction publique hospitalière, le nombre d'agents proches de l'âge de la retraite est proportionnellement plus important dans les départements de l'Ariège, du Gers, du Lot et des Hautes-Pyrénées. Le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault n'auront pas à faire face à un besoin de renouvellement aussi fort au cours des prochaines années.

Les mobilités contribuent également au renouvellement des effectifs

Le renouvellement des effectifs est lié aux recrutements faisant suite aux

départs à la retraite mais aussi aux mobilités géographiques ou aux fins de mission de contractuels. En 2021, 56 100 agents ont intégré la fonction publique en Occitanie, quand 51 000 l'ont quittée ► **figure 5**. Parmi les entrants

► **définitions**, 49 200 sont de nouveaux agents de la fonction publique, titulaires, contractuels ou ayant un autre statut et

6 900 sont déjà des agents publics qui arrivent d'une autre région suite à une mobilité géographique.

Parmi les entrants en 2021, 41 100, soit

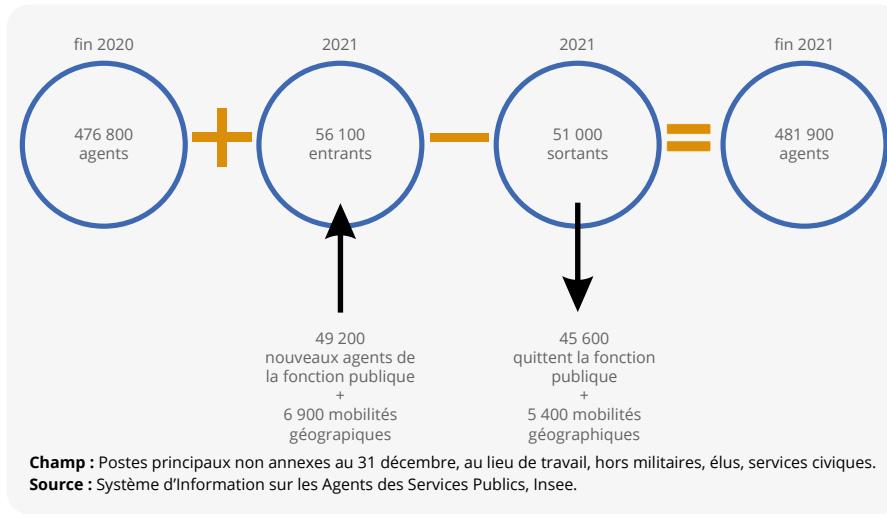
les trois quarts d'entre eux, sont non

titulaires (contractuels ou autres statuts).

Ils sont recrutés pour près de la moitié

par la fonction publique territoriale.

► 5. Flux d'entrants et de sortants de la fonction publique en 2021 en Occitanie



Parmi les 51 000 sortants ► **définitions**, 2 7 000 sont en fin de contrat, 10 500 ont 60 ans ou plus et sont probablement partis à la retraite et 5 400 agents quittent la région suite à une mobilité professionnelle. La Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard concentrent 60 % des entrants de la région comme des sortants. ●

Aurore Bouyssonne, François Hild (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Un salarié de la fonction publique (catégorie A, B ou C) peut avoir le statut de titulaire, de contractuel, peut bénéficier d'un contrat aidé ou avoir un statut autre.

Un **fonctionnaire (ou titulaire)** est un agent civil ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire à l'issue d'un plan de titularisation.

L'emploi des **autres statuts** relève de contrats particuliers non régis par les règles de droit commun des agents non titulaires stricto sensu. Cette catégorie recouvre principalement les enseignants d'établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants. Un **contractuel** est un agent civil de la fonction publique qui n'est ni fonctionnaire, ni bénéficiaire de contrat aidé, ni relevant des autres statuts.

Le **taux d'administration** sur un territoire est le nombre d'emplois (y compris les bénéficiaires de contrats aidés) dans la fonction publique pour 1 000 habitants.

Les **sortants** de la fonction publique une année donnée N sont les agents en poste au 31 décembre N-1 dans l'un des trois versants dans la région mais absents au 31 décembre N dans la fonction publique de cette région. Symétriquement, les **entrants** sont les personnes occupant un poste au 31 décembre N dans la fonction publique dans la région mais pas au 31 décembre N-1.

Le **salaire médian** sépare la population en deux : la moitié gagne plus et l'autre moitié gagne moins.

► Encadré : Des rémunérations assez homogènes dans les trois versants sauf pour les A

Le salaire médian est plus élevé dans la FPE (2 490 € net par mois, primes incluses, en 2021) en raison de la part élevée d'agents de catégorie A dans ce versant de la fonction publique
► **figure 6**. À l'inverse, il est plus faible dans la FPT (1 810 € en 2021), qui emploie principalement des agents de catégorie C.

Par catégorie, les différences sont assez faibles entre versants pour les catégories B et C, avec toutefois un salaire médian plus élevé de 200 € pour les agents de catégorie B de la FPE en raison de primes plus élevées. Au sein de la catégorie A, la FPE (hors enseignement) se distingue avec un salaire net médian supérieur de 530 € à celui de la FPH et de 400 € à celui des agents A de la FPT. Cela s'explique par un nombre de hauts fonctionnaires plus important dans la FPE que dans les deux autres versants de la fonction publique. Au sein des agents A de la FPE, l'écart de salaires est important entre les enseignants et les cadres des autres ministères.

Néanmoins, sur la période récente, plusieurs dispositifs sont venus augmenter la rémunération des enseignants. En particulier, le protocole parcours carrières et rémunérations (PPCR) visant à améliorer la prise en compte des parcours des enseignants et leurs possibilités de promotion inclut des revalorisations salariales à partir de janvier 2017. De plus, en 2021, le Grenelle de l'Éducation a alloué un budget supplémentaire à diverses mesures de valorisation du métier d'enseignant. Les salaires des agents de catégorie C ont également bénéficié de revalorisation indiciaire dans le cadre du protocole PPCR pour éviter une trop grande concentration des rémunérations à un niveau proche du Smic. Cependant malgré ces dispositifs, pour les enseignants comme pour les agents de catégorie C, la hausse du salaire médian excède peu celle de l'inflation : +12 % entre 2011 et 2021 alors que l'inflation atteint 10 % sur cette même période. Pour les agents de catégorie A, hors enseignants, et de catégorie B, les salaires médians augmentent respectivement de 2 % et 4 %, moins que l'inflation.

► 6. Salaires mensuels nets médians 2021 et taux d'évolution 2011-2021 en Occitanie

Catégories	Fonction publique d'État	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Fonction publique Occitanie	Taux d'évolution 2011-2021 (en %)
A_Es	2 635	//	//	2 635	12
A_Hors enseignement	3 190	2 790	2 660	2 850	2,1
B	2 400	2 230	2 200	2 270	3,8
C	1 740	1 710	1 830	1 730	12,3
Ensemble	2 490	1 810	2 170	2 110	12,5

Note : Le salaire correspond à la rémunération totale, primes incluses.

Champ : Postes principaux non annexes au 31 décembre 2021, au lieu de travail, hors militaires, élus, services civiques.

Source : Système d'information sur les Agents des Services Publics, Insee.

► Sources et champ

Le **système d'information sur les agents des services publics** (Siasp), produit par l'Insee à partir de 2010, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique (d'État, territoriale et hospitalière). Cela recouvre les personnes morales et les organismes soumis au droit administratif dans lesquels le recrutement est effectué sur la base du droit public. Les versants se déterminent essentiellement grâce à la catégorie juridique de l'employeur.

Les niveaux d'emploi correspondent aux **postes principaux au 31 décembre**. Pour un agent occupant plusieurs postes, ayant un volume de travail associé suffisant, son poste principal est le plus rémunérant.

Un poste est considéré comme **non annexe** s'il atteint certains seuils en termes de rémunération ou de volume de travail.

Les personnels militaires (y compris gendarmes et volontaires) sont exclus du champ de l'étude, leur localisation n'étant pas toujours connue. Les salariés ayant le statut d'élus ou étant en service civique sont également exclus du champ.

L'étude des mobilités géographiques couvre les changements de lieux de travail des agents public intervenus entre deux années successives.

► Pour en savoir plus

- **Donzeau N., Godefroy P.**, « En 2021, l'emploi augmente de nouveau dans la fonction publique », Insee Première n° 1947, mai 2023.
- **Barnaud L., Dotta D.**, « Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées : une fonction publique en pleine mutation dans une nouvelle région », Insee Analyses Languedoc-Roussillon n° 20, octobre 2015.
- **Dotta D.**, « Les ressources de l'emploi public face aux mutations », Insee Analyses Midi-Pyrénées n° 27, octobre 2015.
- **Barnaud L.**, « Départs en retraite massifs dans la fonction publique à l'horizon 2022 », Insee Analyses Languedoc-Roussillon n° 19, octobre 2015.

